

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 30.10.2019  
Date d'affichage du compte-rendu : 05.11.2019  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 38  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 32

Le Quatre Novembre deux mille dix-neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Joël PROUST 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amanda HOLMES 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Nicole BETTAN 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean-Marie VALLET 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Henri MOINARD 7<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude PAPOT 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE Maire-déléguée La Bataille, M. Claude REDIEN Maire-délégué Tillou, M. Jean WAROUX Maire-délégué Crézières, M. Timothy WEIR, M. Robin HOLMES, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Émilie BAUDREZ, Mme Sophie ROBION, Mme Valérie COARRAZE, M. Francis GRIFFAULT, M. Noël GIRAUD, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Sylvie COUTEAU et M. Patrick PETIT.

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Dominique COIRIER, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, Mme Annie GONNORD et Mme Peggy AUGUSTIN qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Nicole BETTAN, M. Christian GRIPPON, Mme Sylvie MAGNAIN, M. Patrick PETIT et M. Fabrice MICHELET, ainsi que Mme Marie-Noëlle RINGEISEN, Mme Martine DUMEIGE, Mme Karen BOUTY, M. Jean GENAIS Mme Ginette HAYE excusés, et M. Jean-Luc COUTANT, non représentés.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Timothy WEIR.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après avoir adopté le compte-rendu de la séance du 7 Octobre 2019 et avoir accepté les modifications de l'ordre du jour avec remplacement de 2 points annulés, le Conseil Municipal délibère comme suit :

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain adjoint, chargée de l'animation de la ville, indique que la commission a étudié les demandes d'aides reçues et présente sa proposition d'attribution :

- ✓ Comité des Fêtes du Chef-Boutonnais : 810 € pour le Marché de Noël (elle précise que l'APE ne s'associe pas cette année à l'organisation de cette animation)
- ✓ Surfin Boutonne : Concert fin année : 400 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- valide la proposition de la commission « Animations »
- prend note que le montant des aides 2019 versées à ce jour à 11 associations (certaines ayant bénéficié de plusieurs aides car elles ont présenté plusieurs dossiers qui ont été retenus), est de 13 810 €.

### TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES 2020

Madame Sylvie Magnain adjoint, chargée de l'animation de la ville, indique que la commission propose de maintenir pour 2020 les tarifs de location de salles, appliqués en 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition de la commission « Animations » :**

- de reconduire les tarifs 2019 pour 2020
- d'étendre la gratuité des occupations pour les Assemblées Générales et pour les associations communales à l'ensemble des salles du territoire communal.

## TARIFS DE L'EAU 2020

Monsieur Claude Redien responsable de la commission « Finances- Marchés Publics » indique que comme chaque année le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer les tarifs de l'eau de l'année suivante avant la facturation de décembre. Cette année sera la dernière année car il rappelle que le Budget Eau sera transféré au Syndicat 4B au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Il rappelle les clauses du protocole d'accord signé avec le Syndicat 4B et notamment son article qui prévoyait l'évolution suivante du tarif :

- 4) Le tarif 2019 de l'eau à Chef-Boutonne est de 85.24 € pour la part fixe et 1.621 € pour la part variable (voir tableau)

	4B	Chef-Boutonne		
		Véolia	Surtaxe - Budget annexe	Total
part fixe	<b>85,50 €</b>	39,74 €	45,50 €	<b>85,24 €</b>
part variable	<b>1,52 €</b>	0,851 €	0,770 €	<b>1,621 €</b>

Pour mémoire, le prix de la surtaxe était de : 0.85 € en 2016 - 0.83 € en 2017 - 0.80 € en 2018 et 0.77 € en 2019

**Cette diminution avait déjà pour but de faire converger le tarif total vers celui de 4B.**

La convergence totale se fera en 2 années ; à savoir :

- 2020 :
  - o Partie fixe : 85.50 €
  - o Partie variable : 1.57 € (partie Véolia + commune) soit environ 0.72 € pour la part communale
- 2021 :
  - o Partie fixe : 85.50 €
  - o Partie variable : 1.52 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition de la commission « Finances » et fixe donc les tarifs de la surtaxe communale comme suit pour converger vers les tarifs du Syndicat 4B comme cela était envisagé, afin que les consommateurs ne soient pas impactés par le transfert :

- **Tarif de la Part fixe (abonnement) inchangé : 45.50 €**
- **Tarif de la Part variable (prix du m3) 0.72 € (-0.05 €).**

Puis Monsieur Claude Redien présente la proposition de la commission Finances-Marchés Publics » réunie le 24 octobre pour étudier les offres de prêt reçues dans le cadre de la consultation menée auprès des organismes de financement et qui concernaient respectivement les 4 dossiers suivants :

### TRAVAUX SUR RESEAU D'EAU RUE DE LA PYROUNELLE – FINANCEMENT

Monsieur Redien rappelle que le coût des travaux de réseau d'eau de la Rue de la Pyrounelle est de 65 000 €. Après étude du dossier, la commission « Finances Marchés Publics » propose d'autofinancer 15 000 €, ce qui détermine le montant du prêt à contracter, à savoir 50 000 €.

Compte tenu du contexte comptable de ce budget sur lequel sont pratiqués les amortissements, il est proposé de retenir un prêt dont l'amortissement sera constant et échéances dégressives.

**Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **décide de souscrire un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes, auprès du Crédit Mutuel Océan :**
  - **Montant du prêt : 50 000 €**
  - **Durée : 20 ans**
  - **Taux fixe : 0,88 %**
  - **Echéances trimestrielles avec amortissement constant et échéances dégressives**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant**

## RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY 3<sup>EME</sup> TRANCHE - FINANCEMENT

Monsieur Redien rappelle le plan de financement de la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux de rénovation du Château de Javarzay :

Dépenses		Recettes	
Coût travaux et frais indirects	138 241,17 €	DRAC	58 134,99 €
SPS	2 073,62 €	Conseil Régional	21 800,62 €
Architecte	5 022,68 €	CD	0,00 €
Provision pour imprévu		FCTVA	28 609,39 €
Total HT	145 337,47 €	<b>Part Communale</b>	<b>65 859,97 €</b>
TVA	29 067,49 €		
Total	174 404,96 €		174 404,96 €

**Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**- décide de souscrire un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes, auprès du Crédit Agricole :**

- **Montant du prêt : 65 000 €**
- **Durée : 25 ans**
- **Taux fixe : 1.15 %**
- **Echéances trimestrielles**

**- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.**

## ACQUISITION DE TERRAINS POUR UNE RESERVE FONCIERE – FINANCEMENT

Monsieur Redien rappelle que le montant des achats de terrains (Garnier – Riguidel 85 000 € - Benoit 49 000 € ) validés par le Conseil Municipal représentant donc globalement 134 000 €, auxquels s'ajoutent 5 100 € de frais de notaire).

**Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**- décide de souscrire un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes, auprès du Crédit Agricole :**

- **Montant du prêt :130 000 €**
- **Durée : 25 ans**
- **Taux fixe : 1.15 %**
- **Echéances trimestrielles**

**- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.**

## ACQUISITION DE LA PROPRIETE A TILLOU – FINANCEMENT

Monsieur Redien indique que la signature de l'achat de la propriété Soltoian a eu lieu dernièrement. Le montant de l'achat est de 25 000 € (hors frais de notaire) que la commission propose de financer par voie d'emprunt. Ces opérations sont affectées sur le budget annexe du Parc Locatif :

**Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**- décide de souscrire un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes, auprès du Crédit Mutuel Océan mieux disant :**

- **Montant du prêt :25 000 €**
- **Durée : 20 ans**
- **Taux fixe : 0.88 %**
- **Echéances trimestrielles**

**- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.**

## ENTREE SUD ENTRE LE TERRAIN DU PROJET DE L'EHPAD ET LE LYCEE JF CAIL MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle les conditions de la consultation menée pour les travaux VRD concernant l'entrée entre le lycée et le futur EHPAD et les critères de sélection des offres fixées 60% Prix - Valeur technique 40%.

Il donne connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre DL Infra, communiqué aux membres de la commission Finances Marchés Publics.

**Après avoir pris note des commentaires et de la synthèse des 5 offres reçues et après avoir échangé sur les références des entreprises, le Conseil Municipal considérant le peu d'écart financier entre les 2 premières offres, et considérant que cela ne remet pas en cause les règles de consultation et d'analyse des offres auxquelles les élus sont attachés,**

- par 22 voix pour (7 pour une attribution sans négociation et 3 abstentions) autorise une négociation financière suggérée par Monsieur Joël Proust,
- à l'unanimité, mandate la commission Finances Marchés publics pour retenir la meilleure offre.

**Monsieur le Maire précise que le classement est le même avec ou sans option. Les élus après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, de retenir l'option qui correspond à la pose de résine pour matérialiser la zone piétonne. L'analyse des offres issues de la négociation réalisée par DL Infra, se fera donc option incluse.**

#### **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « FELIN POUR L'AUTRE » POUR UNE CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS**

Monsieur Jean Waroux évoque le problème récurrent de la prolifération des chats dans plusieurs quartiers. Il témoigne de l'expérience de la commune historique de Crézières qui avait signé une convention de partenariat avec l'Association « Félin pour l'Autre » pour organiser une campagne en disposant de tarifs préférentiels relatifs à la stérilisation.

Le projet de convention transmis aux élus avec la convocation, est commenté et sur proposition du bureau municipal, le Conseil Municipal confirme la volonté de mener une campagne de stérilisation pour 25 chats, ce qui représente un engagement financier d'environ 1 000€-1500 €.

Il précise que les périodes de capture seront choisies pour éviter la stérilisation des femelles gestantes (plus chère et plus délicate), qu'un bilan sera fait à mi-campagne et que les chats sont relâchés sur le lieu où ils sont récupérés. L'association paie le cabinet vétérinaire et la commune rembourse l'association.

Les modalités pratiques ne sont pas encore précisément définies. Il conviendra d'associer des personnes volontaires, référentes pour faire un suivi. Les propriétaires sont vivement invités à faire procéder à l'identification de leurs chats que le cabinet vétérinaire vérifiera préalablement à la stérilisation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (Madame Séverine Berland qui travaille à la Clinique vétérinaire partenaire ne prend part au vote), valide la convention avec l'association « Félin pour l'Autre » et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

#### **CENTRE CULTUREL : TRAVAUX SUR LES CHENEUX**

Monsieur Joël Proust adjoint, chargé des travaux, explique que la dégradation du parquet du Centre Culturel « La Verrière » suite à un nouveau dégât des eaux (pour lequel un dossier est en cours avec l'assurance de la commune), est en partie liée à la détérioration des chéneaux du bâtiment. Une réparation dans l'urgence a été faite le jour du passage de l'expert d'assurance car les infiltrations recommençaient.

Seule l'entreprise de Couverture FP Couvertures de Limiers (86) qui intervient pour les travaux au Château, a présenté un devis de réparation des chéneaux endommagés. D'autres entreprises contactées, n'étaient pas disponibles pour une intervention rapide.

Il est donc proposé de retenir ce devis pour un montant de 5 658.18 € HT. Il est par ailleurs précisé que l'expert n'établira son rapport de visite, qu'au vu de la réparation des chéneaux. Des mesures de sécurisation ont été prises pour permettre au mieux et sans danger, l'accès à la salle pour les diverses animations

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le devis de FP Couvertures pour la réparation des chéneaux, d'un montant de 5 658.18 € HT.**

#### **PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Monsieur le Maire explique que comme annoncé, la Commission Ressources Humaines a étudié l'organisation du service « Gestion des espaces publics », en présence de Corinne Buzard Responsable des Services Techniques et de Roddy Fortin chef d'équipe de ce service.

Afin d'intégrer l'un des agents, actuellement contractuel, en qualité de stagiaire, il convient de créer le poste correspondant d'adjoint technique territorial.

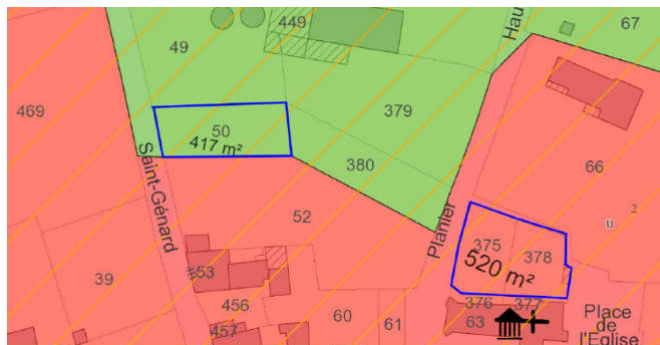
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique à plein temps, pour une nomination au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Monsieur le Maire complète en précisant que le contrat PEC ne pourra pas être reconduit eu égard aux conditions actuelles de ce dispositif. Une annonce sera faite pour un recrutement en janvier 2020.

### ECHANGE DE TERRAIN A TILLOU

Monsieur Claude Redien explique que, comme cela avait été initié avant l'achat de la propriété Soltoian de Tillou, il est entré en relation avec Madame Christelle Jardin et Monsieur Vincent Raimbault, propriétaires des 2 parcelles N° AO 375 et 378 que la collectivité souhaiterait échanger avec la parcelle N°AO 50 acquise par la commune.

L'objectif de cet échange est de préserver le foncier aux abords de l'Eglise et de pouvoir décaisser ce terrain pour atténuer les problèmes d'humidité constatés dans l'église.



Monsieur Redien fait part des négociations menées.

**Après en avoir délibéré, eu égard à l'accord de principe obtenu entre les 2 parties, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- valide cet échange des parcelles N° AO 375 et 378 appartenant à Madame Christelle Jardin et Monsieur Vincent Raimbault avec la parcelle acquise par la commune N° AO 50 aux conditions annoncées : prix de vente, soulte à verser par la commune de 2 930 € et prise en charge par la commune des frais d'actes,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

### MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT VOIRIE DE LA BOUTONNE

Le SIVU Syndicat à Vocation Unique de Voirie de la Boutonne, sollicite les communes membres afin d'actualiser ses statuts pour tenir compte de l'évolution de son activité et son adéquation avec les statuts d'une part et des modalités de contribution des communes d'autre part.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'actualisation des statuts du SIVU.**

### CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LA POSE D'UN CÂBLE BASSE TENSION



Enedis sollicite la signature d'une convention de servitude pour le passage d'un câble basse tension tel qu'indiqué et destiné à l'alimentation électrique du futur EHPAD.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitude**

## MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT 4B - COMPETENCES A LA CARTE

Monsieur le Maire indique que lors de sa séance du 27 septembre, le Comité Syndical du Synd4B a accepté la demande de retrait des compétences à la carte « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » de la Communauté de Communes Mellois en Poitou au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le retrait d'un membre nécessitant la consultation de tous les membres du Syndicat 4B, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce retrait.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette demande de retrait de la CDC Mellois en Poitou**

## DEMANDE DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE "DISTRIBUTION D'EAU POTABLE" DE LA COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-NIORT AU SYNDICAT 4B

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat 4B modifié par l'arrêté inter préfectoral du 14 octobre 2019 stipulant que pour les collectivités déjà membres du Syndicat, la délibération du Comité Syndical actant cette prise de compétence doit être notifiée aux collectivités membres pour qu'elles se prononcent sur la modification envisagée ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Beauvoir-sur-Niort en date du 17 octobre 2019 notifiée le 18 octobre 2019 demandant le transfert de la compétence « Distribution eau potable » au Syndicat 4B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 29 octobre 2019 acceptant la prise de compétence « Distribution eau potable » de la commune de Beauvoir-sur-Niort à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence « Distribution eau potable » de la commune de Beauvoir-sur-Niort vers le Syndicat 4B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

## AGENCE POSTALE DE TILLOU – CONVENTION

Monsieur Claude Redien maire délégué de Tillou rappelle le contexte dans lequel l'agence postale a été créée à la mairie de Tillou : 2 lois celle du 02.07.1990 qui visait à retenir sur les territoires communaux, 7000 relais postaux et celle du 04.02.1995 qui l'accentue en prévoyant le maintien d'un Service Public Postal dans les territoires ruraux. Créée en 2006, ses horaires d'ouverture correspondent à ceux de la mairie.

La convention arrivant à échéance, le Poste sollicite la collectivité pour une reconduction de ce partenariat qui par ailleurs, donne lieu au versement à la collectivité, d'une indemnité annuelle de l'ordre de 13 000 Euros.

Madame Robion suggère de donner la possibilité d'un retrait ou dépôt de recommandé. L'opportunité de cette option sera présentée à la Poste qui par ailleurs a refusé, eu égard à la complexité technique et administrative de sa mise en place, d'étendre le service de l'agence Postale aux mairies des communes historiques de Crézières et La Bataille.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, très favorable à la présence de ce service pour la population, accepte donc sa reconduction et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque quelques questions diverses après avoir laissé la parole aux élus :**

Madame Sylvie Magnain en charge de l'animation de la ville indique que le programme des animations 2020 est en cours de préparation. Elle évoque le dossier de la Boutique Ephémère Place Cail pour lequel elle sollicite l'avis de l'assemblée. Après avoir répondu favorablement à la demande des artistes pour la poursuite de l'ouverture, il apparaît que seul l'un d'eux confirmerait sa présence aux conditions fixées par la commission. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à une ouverture jusqu'au 31.12 pour des ateliers moyennant un coût de 40 €, avec la possibilité d'utiliser une salle communale pour poursuivre l'activité « atelier » afin que ne soit pas remis en cause l'objectif initial de la Boutique qui se voulait éphémère. Les élus préfèrent cependant une occupation des lieux qu'un local inoccupé.

Monsieur Joël Proust en charge des Travaux, confirme l'arrivée de Corinne BUZARD responsable des services techniques, le 14 octobre. Puis il évoque les conséquences des fortes pluies...

Puis Monsieur le Maire donne les informations complémentaires :

- Observatoire foncier : La Communauté de Communes Mellois en Poitou est partenaire avec la Chambre d'Agriculture dans la mise en place d'un Observatoire agricole et foncier. Les phases des réunions de rencontre avec les agriculteurs se sont terminées le 25 juin dernier. De nouvelles permanences vont être assurées du 6 novembre au 5 décembre par la chambre d'agriculture pour rencontrer les agriculteurs restants. Cette information sera adressée aux agriculteurs concernés pour les inviter à donner suite.
- Cérémonie du 11 novembre : horaires modifiés pour permettre de partager un moment avec la population de chacune des communes historiques.
- Repas agents – élus : la date reste à confirmer.
- Location logement communal : le locataire qui a fait l'objet d'un jugement en juillet, a quitté son logement.
- Programme revitalisation du centre-bourg : rencontre des élus avec Monsieur Trocmé architecte cet après midi, qui sera suivie d'une autre le 2 décembre à 15 heures pour la présentation de 3 scénarii et d'une autre le 9 décembre, pour la finalisation d'un scénario qui sera présenté au Conseil Municipal lors de la réunion, ce même jour, à 20 heures.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 09.12.2019.

Madame Sylvie Couteau suggère d'interdire le stationnement dans la rue du Marchioux pendant les travaux d'effacement de réseaux dans la rue de l'huilerie. Puis elle évoque des problèmes de végétation débordant sur le trottoir, dans la rue des Chalets et craint que les toitures des locaux de l'ancienne école privée avenue Auguste Gaud, soient dégradées.

Monsieur Arthur Jones s'interroge quant au délai de réparation quand un dysfonctionnement d'éclairage public est signalé (Une relance sera faite) et quant au délai de réponse pour une Demande Préalable (une vérification sera faite).

Monsieur Pascal Truteau signale la chute d'un fil téléphonique sur un terrain aux abords du lavoir de la rue de Judée. Le signalement sera fait au service 1013

Puis la séance est close à 22 heures 50.

Ainsi délibéré, le 04 Novembre 2019.

Le Maire,  
Fabrice MICHELET